

## **Dossier de demande de réévaluation ou première demande d'attribution de ressources pour une commune ou un EPCI au titre de l'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans**

### Pièces constitutives du dossier:

#### Première demande:

- Fichier annexe A\_Version modifiée\_2021-2022\_ à compléter, dater et signer
- Délibération du conseil municipal ou de l'organisme intercommunal compétent fixant le(s) montant(s) par élève et le montant global du forfait communal pour les classes de préélémentaires et élémentaires de l'enseignement privé sous contrat d'association pour l'année 2021-2022 et pour l'année 2018-2019
- État descriptif des dépenses de fonctionnement effectuées dans les écoles publiques pour l'année 2021-2022 et pour l'année **2018-2019** en séparant les dépenses des écoles maternelles des écoles élémentaires (*fonctions 211 et 212 ; les fonctions 213 ou 20 devant être réparties dans les deux autres fonctions*)
- Extraits des comptes administratifs de 2018, 2019, 2021 et 2022 approuvés relatif aux écoles et délibérations du conseil municipal
- Copie de chacun des actes relatifs aux établissements sous contrat dont convention(s)
- Si votre demande d'attribution fait apparaître une augmentation des dépenses mais une baisse des effectifs, il vous appartiendra de transmettre un courrier explicitant le lien entre cette hausse des dépenses et la mesure d'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire.

#### Demande de réévaluation:

- Fichier annexe A\_Version modifiée\_2021-2022\_ à compléter, dater et signer
- Délibération du conseil municipal ou de l'organisme intercommunal compétent fixant le(s) montant(s) par élève et le montant global du forfait communal pour les classes de préélémentaires et élémentaires de l'enseignement privé sous contrat d'association pour l'année 2021-2022
- État descriptif des dépenses de fonctionnement effectuées dans les écoles publiques pour l'année 2021-2022 en séparant les dépenses des écoles maternelles des écoles élémentaires (*fonctions 211 et 212 ; les fonctions 213 ou 20 devant être réparties dans les deux autres fonctions*)
- Extrait du compte administratif 2022 approuvé relatif aux écoles et délibération du conseil municipal
- Copie de chacun des actes relatifs aux établissements sous contrat dont convention(s)
- Si votre demande d'attribution fait apparaître une augmentation des dépenses mais une baisse des effectifs, il vous appartiendra de transmettre un courrier explicitant le lien entre cette hausse des dépenses et la mesure d'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire.

#### Dépôt du dossier :

**De préférence, transmission du dossier par [mail](mailto:dsden62.ressources-instruction3ans@ac-lille.fr) via une application de transfert de fichiers volumineux.**

DSDEN 62 20 boulevard de la Liberté CS 90 016 62 021 ARRAS CEDEX	Sandrine CUVILLIER	03.21.23.82.21
	Thomas DELSAUT	03.21.23.82.51
	Erell SEGRE	03.21.23.31.31, demander le 83.70
<a href="mailto:dsden62.ressources-instruction3ans@ac-lille.fr">dsden62.ressources-instruction3ans@ac-lille.fr</a>		